

2022/05/07

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 mai 2022 - Délibération n° 2022/05/07

**Objet : MODIFICATION N°1 DE L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE N°2018-25 POUR LA COLLECTE DES EMBALLAGES EN POLYSTYRENE EXPANSE INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX EN PETITES QUANTITES EN DECHETERIE INTERCOMMUNALE DE MASBARAUD-MERIGNAT.**

L'an deux mille vingt-deux, le 17 mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 10 mai 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIÉ Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – FERRAND Marc – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre - ROYERE Joël – SALADIN Christine – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – DERIEUX Nicolas – NOURRISSÉAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : DESLOGES Georges – FINI Alain – LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – CLOCHON Bruno – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – MEYER Christian – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – CALOMINE Alain – Serge LAGRANGE – DEFEMME Catherine – Thierry GAILLARD.

Pouvoirs (Cf. article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 permettant notamment à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. M. DESLOGES Georges donne pouvoir à M. COTICHE Thierry (arrivé à 18h45 après l'appel et l'approbation du PV).
2. M. SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel donne pouvoir à M. COTICHE Thierry (arrivé à 18h45 après l'appel et l'approbation du PV).
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. RIGAUD Régis
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BENABDELMALEK Clément
6. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. ESCOUBEYROU Luc
7. M. CALOMINE Alain donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
8. Mme DEFEMME Catherine donne pouvoir à Mme POITOU Delphine
9. M. GAILLARD Thierry donne pouvoir à M. AUGUSTYNIAC Jérôme.

Suppléances : M. Didier VERGNAUD remplace M. Bruno CLOCHON – M. HAMONEAU Nicolas représente M. BERTELOOT Dominique – Mme Marie-Emilie LACOUR représente M. Jean-Pierre DUGAY.

Secrétaire de séance : M. FERRAND Marc.

Scrutin ordinaire.

En exercice	Présents	Votants			
64	39	48			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
48	-	-			

Vu l'article L.2194-6 du Code de la Commande Publique.

Vu la délibération n°2018/10/06c du 30 octobre 2018,

Le Président rappelle que lors de sa séance du 30 octobre 2018, le Conseil communautaire a autorisé la signature d'un accord-cadre à bons de commande avec la SA TPA CHASSAIN-RECYCLAGE pour la collecte des emballages polystyrène en déchèterie intercommunale, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois (soit quatre années).

L'entreprise attributaire de l'accord-cadre a fait l'objet d'un rachat par la société Technique Bétons Allégés (TBA). En vertu de l'article L.2194-6 du Code de la Commande Publique, il convient de mettre à jour les coordonnées de ladite société à travers la signature d'un premier avenant au marché initial.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise M. Le Président à signer la modification n°1 de l'accord cadre à bons de commande n°2018-25 pour la collecte des emballages en polystyrène expansé industriels et commerciaux en petites quantités en déchèterie intercommunale de Masbraud-Mérignat, ayant pour seul objet la mise à jour des coordonnées de l'attributaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

